

Département de la Vendée  
Arrondissement  
des SABLES d'OLONNE  
Commune de SALLERTAINE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le 09 Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SALLERTAINE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MENUET - Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 23 absents : 3 présents ou représentés : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Avril 2019

PRÉSENTS (19/23) : MENUET Jean-Luc, TISSEAU Annie, BONNIN Antony, PONTOIZEAU Isabelle, BILLET Richard, FRANCHETEAU Thierry, FLEURY Jacqueline, MARTIN Marie-Ange, ANDRE Luc, NEAU Muriel, BIRON Isabelle, CHATON Nelly, FRADIN André, COUTON Karine, GAUTIER Frédéric, HERMOUET Jean-Yves, BEGIN Marc, ETIENNE Marie-Josèphe, BAGEOT-NAULET Catherine

EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS (1/23) : COUTON Karine donne pouvoir à GAUTIER Frédéric

EXCUSÉS (1/23) : LEVRON Philippe

ABSENTS (2/23) : BESSEAU Franck, NAULLET Maggy

POUVOIRS : GAUTIER Frédéric (pouvoir de COUTON Karine)

Secrétaire de séance : FRANCHETEAU Thierry

**9-PLACE DE L'ANCIENNE ÉCOLE : DÉNOMINATION – 2019-04-09-009 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics,

Considérant que les travaux de rénovation de la place de l'ancienne école située rue de Verdun sont terminés,

Considérant qu'il convient de donner un nom à cette place afin qu'elle soit plus facilement identifiable,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la place de l'ancienne école.

Le Conseil Municipal des jeunes a fait plusieurs propositions de noms :

-Place de l'ancienne école, place de la claire fontaine, place des arts, place du petit paradis, place Marie Raffin, Place du Poilu Doucet, place Louis XIV, place de la Fontaine aux Arts, Place des Thermes, place de la Fontaine.

Monsieur Le Maire demande s'il y a d'autres propositions de noms. Il vote.

Place de l'ancienne école : 1 voix

Place Marie Raffin : 1 voix

Place des Thermes : 4 voix

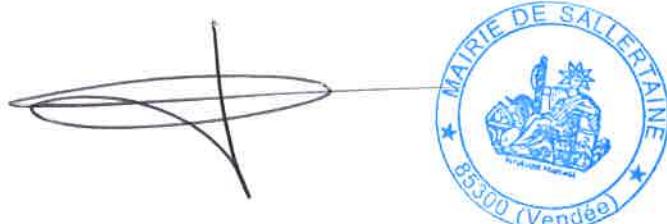
Place de la Fontaine : 14 voix

Toutes les autres propositions n'ont pas obtenu de voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 14 voix pour, décide :

**DE DÉNOMMER** la place de l'ancienne école située rue de Verdun : Place de la Fontaine.  
**D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Pour Extrait Conforme,  
 Au registre sont les signatures.  
 Le 12 Avril 2019,  
 LE MAIRE, MENUET Jean-Luc



Le Maire

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le ..... au siège de la collectivité ;

• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.